



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 29
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.096/R

OBJET : DENOMINATION DE LA PLACE SITUÉE FACE À L'ENTRÉE DU THEÂTRE DU VAL D'YERRES -
PLACE FRANÇOIS-JOSEPH TALMA

SEANCE DU 22/09/2026

LE MARDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX À 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Timotée DAVIOT,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Stéphanie AUFFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,
Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	Madame Fabienne MEURICE,
Madame Audrey LEPAGE, Madame Myriam MONDON		

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Sylvia CAMEIRA a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Monsieur David FÉROT a donné pouvoir à Madame Audrey LEPAGE

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : **DENOMINATION DE LA PLACE SITUEE FACE A L'ENTREE DU THEATRE DU VAL D'YERRES -
PLACE FRANCOIS-JOSEPH TALMA**

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

VU le projet de dénomination de l'espace public situé aux abords du théâtre du Val d'Yerres,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits de la commune,

CONSIDERANT que la dénomination des espaces publics contribue à leur identification, à la qualité de l'adressage et à la mise en valeur du patrimoine et de la mémoire communale,

CONSIDERANT qu'à l'occasion du bicentenaire 1826 - 2026 de la mort de François Joseph TALMA (1763-1826), Grand tragédien de la Révolution et de l'Empire,

CONSIDERANT qu'il est proposé de donner à l'espace public situé aux abords du théâtre du Val d'Yerres, sur lequel a déjà été érigée une statue à son effigie, le nom de « Place François-Joseph TALMA »,

Sa Commission Finances - Ressources humaines - Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : DENOMINATION DE LA PLACE SITUEE FACE A L'ENTREE DU THEATRE DU VAL D'YERRES - PLACE FRANCOIS-JOSEPH TALMA

ARTICLE 1 : DECIDE que l'espace public aux abords du théâtre du Val d'Yerres: « **PLACE FRANCOIS-JOSEPH TALMA** »

ARTICLE 2 : DIT que La dénomination « Place François-Joseph TALMA » sera intégrée aux documents et bases de données communaux relatifs à la voirie et à l'adressage. Une signalétique appropriée pourra être mise en place afin d'assurer l'identification de la place.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses afférentes à la signalétique sont inscrites au budget communal.

ARTICLE 4 : DIT que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations, services publics, organismes et opérateurs concernés.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 6 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée par l'intermédiaire de l'application **Télérecours citoyens**, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux, conformément aux dispositions applicables.

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : DENOMINATION DE LA PLACE SITUEE FACE A L'ENTREE DU THEATRE DU VAL D'YERRES -
PLACE FRANCOIS-JOSEPH TALMA

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

A large, stylized handwritten signature in blue ink, belonging to Nicolas Dohin, is written over the printed name.

Acte publié sur le site de la Ville le : 25/09/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.096/R

Objet de l'acte :	DENOMINATION DE LA PLACE SITUEE FACE A L'ENTREE DU THEATRE DU VAL D'YERRES - PLACE FRANCOIS-JOSEPH TALMA
Thème Préfecture :	2 - Urbanisme / 1 - Documents d urbanisme
Transaction Préfecture :	091-219101144-20260922-BRU_DE_26459_1-DE
Date de l'acte :	22/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26459_1

Date de réception en Préfecture :	25 septembre 2026
-----------------------------------	-------------------